Informations de base

2021/2590(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure terminée
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) nº 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'aclonifène, d'acrinathrine, de Bacillus pumilus QST 2808, de chlorantraniliprole, d'éthirimol, de lufénuron, de penthiopyrade, de piclorame et de Pseudomonas sp. souche DSMZ 13134, présents dans ou sur certains produits **Subject** 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/03/2021	Publication du document de base non-législatif	D070113/03	
10/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/04/2021	Décision du Parlement	T9-0132/2021	Résumé
27/04/2021	Résultat du vote au parlement		